

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

09 avril 2021 à 19h00

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle multifonction sous la présidence de Monsieur Gérard DEFRANCE, Maire.

Présents : Mmes Hélène CAUVIN, Sylvie CORPET et Brigitte SICARD. MM Roland BRUET, Gilles COULOMBEL, Antoine DE SAINT GERMAIN, Alexandre GRIMOIN, Vincent GUERBOIS, et Nicolas GUILLEMETTE.

Excusés : Mme Sylvie MONIER

Secrétaire de séance : M. Gilles COULOMBEL.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se lever afin de respecter une minute de silence en l'honneur de M. Olivier DASSAULT, député de notre circonscription disparu début mars.

City Stade

M. Pascal FOUACHE ancien conseiller municipal à l'origine du projet du City Stade est invité à le présenter aux nouveaux conseillers. Après discussion, il est décidé de réactualiser les devis pour la prochaine séance.

Vote Compte Gestion et Compte Administratif

À l'**unanimité**, après en avoir délibéré, les Membres du Conseil approuvent le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par les trésoriers de Beauvais Municipale. Après avoir pris connaissance du **Compte Administratif** de l'exercice **2020** dressé par M. Gérard DEFRANCE, Maire, et sous la présidence de M. Roland BRUET, doyen d'âge, le Conseil Municipal **VOTE** à l'**unanimité** ce compte se résumant ainsi :

Section d'investissement

Recettes	72 148.85 €
Dépenses	66 293.12 €
Soit Résultat exercice 2020 (R-D)	5 855.73 €
Excédent 2019	76 748.11€
Résultat Investissement 2020	<u>82 603.84 €</u>

Section de fonctionnement

Recettes	267 912.93 €
Dépenses	253 703.92 €
Soit Résultat exercice 2020	14 209.01 €
Excédent 2019	242 986.13 €
Résultat Fonct. 2020	<u>257 195.14 €</u>

Taxes communales 2021

A compter de 2021, le taux départemental de la Taxe d'habitation est ajouté au taux communal de la Taxe Foncière sans que cela n'ait d'incidence sur le montant qui sera restitué aux communes. Le taux de la taxe d'habitation n'a plus lieu d'être voté en commune. Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, les Conseillers Municipaux **DECIDENT** de ne pas modifier les taux appliqués en 2020, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 33.54%
(Comprenant le taux départemental 2020 : 24.54%)
- Taxe foncière (non bâti) : 30.88 %
- Contribution Foncière Entreprises : 12.81 %

Subventions 2021

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

1. d'allouer une subvention aux associations ci-après :

Association Aide et Soins à Domicile pers. Agées	76.00 €
Association la Ligue contre le cancer	35.00 €
Association des Paralysés de France	35.00 €
Association « Perce neige »	35.00 €
Association des Sclérosés en plaques	35.00 €
Association « Jardins de Crèvecoeur »	35.00 €
Association ARC Grandvilliers	35.00 €
Association de Gérontologie de Mars. en Bvsis	100.00 €

2. d'attribuer la somme de **2 500.00 €** au Centre Communal d'Action Sociale.

3. d'attribuer la somme de **1 000.00 €** au Comité des Fêtes.

4. d'inscrire ces sommes au Budget Primitif de l'exercice 2021

Indemnités de gardiennage

Considérant que le gardiennage de l'Eglise de Blicourt est effectué par une personne extérieure à la Commune, Vu le montant plafond de l'indemnité de gardiennage de l'église en 2020, soit 120.97€. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE de verser** 130€ au titre de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2021, **CHARGE** le Maire de mettre en œuvre la décision et de mandater la somme correspondante, **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Gravillonnage 2021

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de programmer des travaux de gravillonnage :

- « Rue d'Achy » pour un montant estimatif de 27 602.08€ H.T.

- « Route de Luchy » pour un montant estimatif de 2 076.68€ H.T.

- « Rue du Cimetière » pour un montant estimatif de 1 131.27€ H.T.

- **AUTORISE** M. Gérard DEFRANCE, Maire, à signer les devis estimatifs, la convention s'y rapportant ou tout autre document concernant ces travaux de gravillonnage,

- **DIT** que les montants correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

Défibrillateurs

Monsieur le Maire informe que la CCPV propose un nouveau groupement de commandes pour des défibrillateurs Automatisés Externe. (DAE) La commune ayant déjà participé à cette mutualisation en 2020 pour l'installation de 2 DAE (un pour la mairie et un pour la salle des fêtes) ne souhaite pas se rattacher à la convention 2021.

Prix et qualité de l'eau / Défiscalisation Hydrants

Le Maire signale qu'un rapport détaillé est consultable en mairie par tous les administrés de la commune. Le Conseil Municipal s'estime informé de la gestion 2020 du SIEAB et décide de prolonger son adhésion à la défiscalisation des hydrants.

Convention SPA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de renouveler pour 5 ans, la convention de fourrière animale avec la SPA d'Esseuillet et de l'Oise
- de retenir l'option A+ dont le tarif est de 0,540 € par habitant soit la somme de 188.46 € pour 2021.
- De bénéficier des seuls services de la SPA en ce qui concerne la stérilisation des chats errants dans la mesure où ceux-ci font partie intégrante de la convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Affectation de Résultat

Après avoir examiné le compte administratif, et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de **257 195.14 €**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	14 209.01 €
Résultat antérieur reporté	242 986.13 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	<u>257 195.14 €</u>

Résultat d'investissement

Solde d'exécution	82 603.84 €
Restes à réaliser	/

AFFECTATION :

Report en investissement R 001	<u>82 603.84 €</u>
Report en fonctionnement R 002	<u>257 195.14 €</u>

Vote du Budget Primitif 2021

Le Budget Primitif de l'exercice 2021, présenté par M. DEFRANCE Gérard, Maire, se résume ainsi :

<u>Section d'investissement</u>		<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes et Dépenses	150 048.12 €	Recettes et Dépenses	500 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	650 048.12 €		

A l'**unanimité**, les Conseillers Municipaux **ADOPTENT** le Budget Primitif de l'exercice 2021.

Délibération listant les prélèvements automatiques

Afin d'actualiser les données détenues par la Trésorerie et de se mettre en conformité avec l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, il convient de lister les dépenses récurrentes bénéficiant du paiement sans ordonnancement préalable. Il s'agit des prélèvements automatiques concernant :

- La fourniture d'énergie : depuis le 1^{er} janvier 2021, ENGIE est le fournisseur d'électricité pour tous les contrats de la commune (Mairie, Ecole, Bâtiment communal, Salle multifonction, Eglise et Eclairage Public)
- Les Taxes Foncières
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal **AUTORISE** le prélèvement automatique pour les dépenses susmentionnées, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à chaque budget primitif.

Adhésion de la Com de Com Thelloise au SE60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Lignes Directrices de Gestion

Les lignes directrices de gestion ont été introduites par la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 par l'article 33-5. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil RH ont quant à elle été précisées par le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019. C'est l'une des innovations de la loi de transformation de la Fonction Publique qui consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion. Une trame a été élaborée et sera transmise au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis.

Questions diverses

- 1) Monsieur le Maire informe le Conseil que la subvention du Conseil Départemental a été acceptée pour le sol de la classe, en revanche, l'étude de celle concernant les travaux de l'impasse du Cul de Sac a été reportée à fin mai. Contact sera pris avec l'entreprise COUTARD afin que les travaux de l'école soient terminés pour la rentrée de septembre 2021.
- 2) Un état des lieux des panneaux d'entrée de village à modifier sera fait prochainement.
- 3) Il est signalé que certains automobilistes n'adaptent pas leur conduite en prenant la rue des Boudins notamment pour une autoroute. Une discussion est entamée sur la mise en place d'un STOP avant l'entrée dans le lotissement mais il semblerait que même celui en venant de Haute-Epine ne soit pas forcément toujours respecté.
- 4) L'hypothèse de la création de trottoirs rue de Pisseleu et rue d'Oudeuil est soumise par un conseiller. Dans la mesure où les voies ne sont pas suffisamment larges et dans un souci d'égalité avec l'ensemble du territoire, ce sujet n'est pas retenu.
- 5) La réparation de la table de ping-pong sera tentée par M. GUERBOIS en implantant une nouvelle plaque de béton qui remplacera le filet.

La séance est levée à 21h25.
Le Maire, DEFRANCE Gérard